

LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, N'EST PAS AUTORISÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU UNE TELLE COMMUNICATION VIOLERAIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN LA MATIÈRE

FIN DE LA PÉRIODE D'OFFRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE MIXTE VOLONTAIRE SUR LE CAPITAL D'UNIEURO

FNAC DARTY ET RUBY SE FÉLICITENT DE L'APPORT D'UNE LARGE MAJORITÉ DU CAPITAL D'UNIEURO OUVRANT LA VOIE À UN PARTENARIAT INDUSTRIEL FRUCTUEUX

- **Résultats préliminaires de l'Offre : 67,1% du capital d'Unieuro apporté, ce qui, cumulé à la participation de 4.4 % déjà détenue par Fnac Darty, représente 71,5% du capital d'Unieuro**
- **Condition de Seuil Minimal remplie**
- **Période de Réouverture de l'Offre attendue entre le 4 et le 8 novembre 2024, donnant ainsi l'occasion à davantage d'actionnaires d'apporter leurs titres à des conditions inchangées**

Enrique Martinez, Directeur général de Fnac Darty, a déclaré : « Nous sommes ravis d'annoncer que nous avons reçu le soutien de 71,5% des actionnaires d'Unieuro dans le cadre de notre projet d'acquisition, dépassant ainsi le seuil minimal que nous avons fixé. Une réouverture de la période d'offre est attendue entre le 4 et le 8 novembre, ce qui donnerait à d'autres actionnaires l'occasion d'apporter leurs titres à l'offre. Nous sommes très enthousiastes et impatients à l'idée de travailler avec les équipes d'Unieuro dès que les autorisations réglementaires auront été obtenues. »

AVIS ÉMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU RÈGLEMENT DE LA CONSOB ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NO. 11971 DU 14 MAI 1999, TELLE QU'ULTÉRIEUREMENT INCORPORÉE ET MODIFIÉE (LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉMETTEURS »)

Il est fait référence à l'offre publique d'achat mixte volontaire (l'« Offre ») régie par les articles 102 et 106, paragraphe 4, du décret législatif italien n°. 58 du 24 février 1998, tel qu'ultérieurement incorporé et modifié (le « CFA »), lancée par Fnac Darty SA (« Fnac Darty ») et RUBY Equity Investment S.à r.l. (« Ruby ») et ensemble avec Fnac Darty, les « Offrants ») sur l'ensemble des actions ordinaires d'Unieuro S.p.A. (« Unieuro » ou l'« Émetteur ») non encore détenues par les Offrants, y compris les actions auto-détenues ou qui seront auto-détenues, directement ou indirectement, par Unieuro. Par la présente, les Offrants annoncent que, à la date du présent communiqué, la période d'acceptation de l'Offre (la « Période d'Offre ») a pris fin.

Il est rappelé que :

- tel que communiqué au marché le 7 octobre 2024 conformément aux articles 36 et 43 du Règlement Relatif aux Émetteurs, les Offrants ont notifié leur décision de modifier la Condition de Seuil Minimal, en abaissant la participation requise pour sa réalisation d'un montant supérieur à 90 % à un montant au moins égal à 66,67 % du capital social d'Unieuro ; et
- tel que communiqué au marché le 24 octobre 2024, les Offrants ont notifié leur décision de renoncer à la Condition d'Autorisation.

Tous les termes non définis dans le présent communiqué ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Document d'Offre, approuvé par la Consob par la délibération n° 23231 du 23 août 2024, et publié le 24 août 2024 (le « Document d'Offre ») notamment sur le site internet d'Unieuro (www.unieurospa.com) et sur le site internet de Fnac Darty (www.fnacdarty.com).

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE L'OFFRE

Sur la base des résultats préliminaires communiqués par Intesa Sanpaolo S.p.A., en sa qualité d'Intermédiaire Chargé de Coordonner la Collecte des Ordres, au cours de la Période d'Offre, 13.990.650 actions ordinaires d'Unieuro ont été apportées à l'Offre. Ces actions apportées représentent (i) 67,1 % du capital social de l'émetteur et (ii) 70,2 % des actions faisant l'objet de l'Offre.

Les Offrants n'ont pas acheté d'Actions Unieuro en dehors de l'Offre pendant la période courant de la date du Document d'Offre à ce jour.

En tenant compte (i) des 13.990.650 actions ordinaires d'Unieuro apportées à l'Offre pendant la Période d'Offre au regard des résultats préliminaires mentionnés ci-dessus (si ceux-ci sont confirmés) et (ii) du nombre de 913.412 actions ordinaires d'Unieuro déjà détenues par Fnac Darty avant le début de la Période d'Offre, les Offrants, considérés conjointement, viendraient à détenir un total de 14.904.062 actions ordinaires d'Unieuro, égal à 71,5% du capital social de l'Émetteur.

CONDITIONS SUSPENSIVES. CONDITION DE SEUIL MINIMAL REMPLIE. DATE DE PAIEMENT

Comme indiqué dans le Document d'Offre, l'Offre est soumise à la satisfaction et/ou à la renonciation par les Offrants à chacune des Conditions Suspensives décrites dans la Section A « Avertissements », Paragraphe. A.1, en ce compris la Condition de Seuil Minimal.

Au regard de ce qui précède, sur la base des résultats préliminaires de l'Offre (si ceux-ci sont confirmés) à la fin de la Période d'Offre, les Offrants détiendraient une participation supérieure à 66,67 % mais inférieure à 90 % du capital social de l'Émetteur. A cet égard, il convient de noter que :

- (i) la Condition de Seuil Minimal, telle que modifiée en dernier lieu le 7 octobre 2024, a été remplie ;
- (ii) s'agissant des autres Conditions Suspensives, telles que mentionnées dans le Document d'Offre, les Offrants annonceront la réalisation, l'absence de réalisation ou la renonciation aux Conditions Suspensives susmentionnées par le biais de l'Avis sur les Résultats Définitifs de l'Offre ; et
- (i) les conditions requises pour l'exécution de l'Obligation d'Achat aux termes de l'article 108, alinéa 2, du CFA ou pour l'exécution de l'Obligation d'Achat aux termes de l'article 108, alinéa 1^{er}, du CFA et l'exercice du Droit de Retrait Obligatoire conformément à l'article 111 du CFA n'ont pas été remplies.

En cas de réalisation des Conditions Suspensives autres que la Condition de Seuil Minimal et la Condition d'Autorisation ou en cas d'exercice par les Offrants de leur droit d'y renoncer, la Contrepartie due aux détenteurs d'actions ordinaires d'Unieuro pour chaque Action Unieuro apportée à l'Offre pendant la Période d'Offre - égale à 9,00 euros, au titre de la Part en Numéraire, et à 0,1 Action Fnac nouvellement émise, au titre de la Part en Actions - sera payée aux actionnaires apporteurs à la Date de Paiement, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 2024.

Si une seule des Conditions Suspensives, autre que la Condition du Seuil Minimal et la Condition d'Autorisation, n'est pas remplie et que les Offrants n'exercent pas leur droit d'y renoncer, l'Offre ne sera pas réalisée. Dans ce cas, toutes les actions Unieuro apportées à l'Offre seront mises à la disposition de leurs détenteurs au plus tard le jour de bourse suivant la date à laquelle l'absence de réalisation de l'Offre sera annoncée pour la première fois. Les actions Unieuro seront restituées à leurs détenteurs sans frais.

Les résultats définitifs de l'Offre seront présentés par le biais d'un avis spécifique qui sera publié par les Offrants à 7h29 (heure italienne) le 31 octobre 2024, conformément à l'article 41, paragraphe 6, du Règlement Relatif aux Émetteurs.

RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE

En conséquence de l'annonce de la satisfaction de la Condition de Seuil Minimal, par le biais du présent communiqué, sous réserve que les Conditions Suspensives autres que la Condition de Seuil Minimal et la Condition d'Autorisation soient remplies ou aient fait l'objet d'une renonciation, la Réouverture de la Période d'Offre courra pendant 5 Jours de Bourse, plus précisément lors des séances des 4 novembre, 5 novembre, 6 novembre, 7 novembre et 8 novembre 2024. Par conséquent, les actionnaires de l'Émetteur qui n'ont pas accepté l'Offre pendant la Période d'Offre pourront apporter leurs Actions à l'Offre pendant la Réouverture de la Période d'Offre, et auront droit à la même Contrepartie.

Les Offrants paieront la Contrepartie à chaque actionnaire d'Unieuro ayant apporté sa contribution à l'Offre pendant la Réouverture de la Période d'Offre le cinquième Jour de Bourse suivant la fin de la Réouverture de la Période d'Offre et donc le 15 novembre 2024.

Avertissement légal

L'Offre est lancée exclusivement en Italie et sera faite sur une base non discriminatoire et dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les détenteurs d'actions Unieuro, tel que décrit dans l'avis publié conformément à l'article 102 du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 et tel que décrit plus en détail dans le document d'offre, le document d'exemption et la déclaration de l'émetteur préparée par le conseil d'administration d'Unieuro conformément à l'article 103, paragraphes 3 et 3-bis, du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 qui ont été publiés conformément à la réglementation applicable.

L'Offre n'a pas été et ne sera pas faite aux Etats-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) (les « Etats-Unis »), au Canada, au Japon, en Australie et dans toute autre juridiction où la réalisation de l'Offre ou l'apport d'actions ne serait pas conforme aux lois ou réglementations sur les valeurs mobilières ou autres de cette juridiction ou nécessiterait un enregistrement, d'approbation ou de dépôt auprès d'une autorité réglementaire (ces juridictions, y compris les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, les « Pays Exclus »), en utilisant les instruments nationaux ou internationaux de communication ou de commerce des pays exclus (y compris, à titre d'illustration, le réseau postal, la télécopie, le télex, le courrier électronique, le téléphone et l'internet), par le biais d'une structure de l'un des intermédiaires financiers des pays exclus ou d'une autre manière. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour rendre l'Offre possible dans l'un des pays exclus.

Les copies, complètes ou partielles, des documents relatifs à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne sont pas et ne doivent pas être envoyées, ou transmises de quelque manière que ce soit, ou distribuées de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans les Pays Exclus. Toute personne recevant de tels documents ne doit pas les distribuer, les envoyer ou les expédier (que ce soit par la poste ou par tout autre moyen ou dispositif de communication ou de commerce international) dans les Pays Exclus. Tout document relatif à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme une offre d'instruments financiers adressée à des personnes domiciliées et/ou résidant dans les Pays Exclus. Aucune valeur mobilière ne peut être offerte ou vendue dans les Pays Exclus sans une autorisation spécifique conformément aux dispositions applicables du droit local des Pays Exclus ou une renonciation à cette autorisation.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription d'actions.

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux Etats-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux Etats-Unis. Les titres de Fnac Darty n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le U.S. Securities Act et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption applicable, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'est pas prévu d'enregistrer les titres mentionnés dans le présent document aux États-Unis ni de faire une offre publique de ces titres aux États-Unis.

À propos de Fnac Darty

Présent dans 13 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits de divertissement et de loisirs, d'électronique grand public et d'électroménager. Le Groupe, qui compte presque 25 000 collaborateurs, dispose d'un réseau multiformat de plus de 1.000 magasins à fin décembre 2023, et se positionne comme un acteur majeur du e-commerce en France (plus de 27 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne) avec ses trois sites marchands, fnac.com, darty.com et natureetdecouvertes.com. Acteur omnicanal de premier plan, Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2023, dont 22 % en ligne. Pour plus d'informations : www.fnacdarty.com

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – domitille.vielle@fnacdarty.com – +33 (0)6 03 86 05 02

Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – laura.parisot@fnacdarty.com – +33 (0)6 64 74 27 18

PRESSE

Marianne Hervé – mherve@image7.fr – +33 (06) 23 83 59 29